

LAB.RII **UNIVERSITÉ DU LITTORAL-CÔTE D'OPALE**

Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation

DOCUMENTS DE TRAVAIL

n°37

Février 2001

La question des "Systèmes de Production Localisés"
Local is Beautiful

Nathalie MUDARD-FRANSSEN

Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation
Maison de la Recherche en Sciences de l'Homme
21, quai de la Citadelle 59140 DUNKERQUE (France)
Téléphone : 03.28.23.71.47 – Fax : 03.28.23.71.10 – email : labrii@univ-littoral.fr

LA QUESTION DES "SYTÈMES DE PRODUCTION LOCALISÉS" *local is beautiful*

Nathalie MUDARD-FRANSEN

RESUME – "Systèmes productifs locaux", "districts industriels", "clusters"... La concentration géographique des entreprises peut donner naissance à un ensemble d'activités localisés d'innovation. On assiste dans plusieurs pays à la montée en puissance au niveau local de modes d'organisation et de régulation des acteurs publics et privés autour de stratégies globales de développement. Mais la volonté et l'imagination politique sont la base sur laquelle s'assoie la créativité entrepreneuriale.

ABSTRACT – "Local productive systems", "industrial districts" "clusters"... Geographical concentration of enterprises can give birth to a set of local innovative activities. In several countries, we can see the growing power, at the local level, of organisation and regulation methods lead by public actors around global strategies of development. But political willingness and imagination are the bases on which entrepreneurial creativity is founded.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1. LA NOTION DE SYSTEME DE PRODUCTION LOCALISE	5
1.1 Les caractéristiques des systèmes de production localisés	5
1.2. Les dynamiques d'agglomération d'entreprises dans les différentes régions du monde	6
1.3. Les systèmes de production localisés	7
2. SYSTEMES DE PRODUCTION LOCALISÉS ET TERRITOIRE DE DEVELOPPEMENT	7
2.1. Repensez la gouvernance locale	8
2.2. La gouvernance locale à l'épreuve	9
2.3. Entrepreneuriat et innovation	10
CONCLUSION	12
BIBLIOGRAPHIE	13

La question des "Systèmes de production localisés" *Local is Beautiful*

Nathalie MUDARD-FRASSEN

Introduction

Dans une économie mondialisée, l'avantage concurrentiel d'une nation ne peut reposer sur les seules entreprises globalisées. Il se construit également sur des grappes d'entreprises ancrées sur leur territoire. Districts industriels, Systèmes de production localisés, réseaux de firmes ou encore clusters, ces grappes sont historiquement nées dans des communautés industrielles locales marquées par un fort jeu de concurrence et de réciprocité.

A travers le monde, dans des économies de structures très différentes, certains systèmes productif demeurent, d'autres apparaissent. "Systèmes productifs locaux" comme on les nomme en France, "grappes d'entreprises", "agglomérations d'entreprises", "distretti industriali" en Italie ou encore "clusters" dans les pays anglo-saxons, ces réseaux de petites et moyennes entreprises se spécialisent autour d'un métier ou d'un produit et développent entre elles des relations de complémentarité, le plus souvent dans un espace géographique restreint.

La présence de cette forme endogène d'industrialisation ne doit pas cacher une très grande diversité de situations. Les systèmes locaux sont donc marqués par le contexte historique de leur apparition et par les politiques nationales appliquées dans chaque pays. Ainsi, on peut expliquer la quasi-disparition des districts industriels en France par le poids des politiques industrielles françaises centralisées, tandis qu'en Italie les districts se sont maintenus et ont même tendance à se multiplier. Ce qui explique le retard de la France en ce qui concerne les réseaux d'entreprises localisés car l'État avait fait dans la période de l'après-guerre, le choix de construire l'économie du pays de façon sectoriel fondé sur quelques grandes industries.

L'ensemble des travaux de l'économiste anglais Alfred Marshall, a été remis à l'honneur lorsque des chercheurs d'Italie et d'autres pays se sont penchés sur le "miracle" des réseaux d'entreprises localisés de l'Italie du Nord (Piore et Sabel, 1984). La concentration géographique des entreprises peut donner naissance à un marché de travail local et spécialisé. La proximité des entreprises offre de collaboration favorables à l'efficacité (réduction des coûts de transactions diverses et d'informations). Par exemple, les réseaux permettent aux entreprises de coopérer dans des domaines aussi divers que la formation, le financement, le développement technologique, la conception des produits, la sous-traitance, la commercialisation, l'exportation et la distribution.

Actuellement, la volonté se fait jour d'engager plus fortement des mesures politiques concrètes en faveur des SPL qui sont présentés comme une réponse efficace à la compétition mondiale (des entreprises et des économies). En effet, ces système créent des emplois, innove et affrontent avec succès les marchés internationaux, tout en valorisant les ressources spécifiques des territoires dans lesquels ils sont ancrés. Les nombreux exemples de régions qui doivent leur richesse au dynamisme des grappes d'entreprises ont amené les autorités locales, régionales et nationales à envisager une politique axée sur des grappes d'entreprises. Elle s'intègre parfois, c'est le cas en France, dans une politique d'aménagement du territoire. La déception suscitée par les stratégies reposant sur les grandes entreprises a, elle aussi, stimulé l'intérêt porté aux grappes. Autre moteur de la politique menée dans ce domaine : la constatation que les grandes entreprises possèdent d'importants avantages sur des marchés qui se mondialisent, tandis que nombre de petites entreprises n'atteignent pas le seuil d'efficacité optimal à divers stades de la production, de la commercialisation et du financement. Cette constatation est pour beaucoup dans l'orientation de la politique vers la création de réseaux locaux d'entreprises qui cherchent à lever les contraintes d'échelle.

Nous proposons d'aborder la question des Systèmes de production localisés en deux points. Premièrement, ces nouvelles formes d'organisations productives liées à un territoire nous conduit à nous intéresser au système de production localisé. Nous donnerons un aperçu des ses caractéristiques et soulignerons les raisons de son intérêt. Deuxièmement, nous explorerons la question du rôle des pouvoirs publics et des institutionnels locaux dans la dynamique de construction et de développement des systèmes de production localisés et nous montrerons que les systèmes productifs localisés stimulent la capacité d'innovation et la compétitivité des PME.

1. La notion de système de production localisé

Les systèmes de production localisés ne sont pas une catégorie économique nouvelle. En effet, au 19^e siècle, en Angleterre, le célèbre économiste Alfred Marshall avait identifié des concentrations industrielles en Europe qu'il nomma "districts industriels" (Lyon pour la soie, Roubaix pour la laine, Sheffield et Birmingham en

Angleterre et Solingen en Allemagne pour l'acier). Ces concentrations en un même lieu de nombreuses entreprises engendrent des économies externes. C'est-à-dire que l'ensemble de la zone bénéficie d'avantages en termes de coûts de production par le seul fait de la concentration d'activités qui s'y exercent.

Pour appréhender de manière simple le système de production localisé, on peut, à l'instar de Storper et Harrison (1992), partir de la notion d'input-output entendue comme un ensemble d'activités, réunies en un même lieu, conduisant à la production d'un bien commercialisable, caractérisée par un nombre variable d'unités de production interdépendantes et fonctionnant selon une division du travail et une cohérence technique qui lui sont propres. La notion de système de production localisé se présente donc comme un ensemble d'activités interdépendantes, techniquement et économiquement organisées, et territorialement agglomérées (Peyrache-Gadeau, 1995 ; Courlet et Pecqueur, 1992).

1.1 Les caractéristiques des systèmes de production localisés

- Une concentration spatiale de la production dans un espace restreint. On observe, en Italie, dans le val Vibrata près de l'Adriatique (travail des peaux et habillement), 1 600 PME emploient 12 000 personnes sur un espace de 30 km². La ville de Carpi (60 000 habitants) près de Modène concentre sur 30 km² 2 000 entreprises dans le textile-habillement. En France, dans le Choletais 200 entreprises dans la chaussure dans un rayon de 30 km. Enfin, on peut citer la plus grande concentration mondiale dans le domaine du textile : le système de Prato où 30 000 personnes vivent dans dix communes sur un espace très restreint et qui emploie 60 000 personnes.

- Un tissu de petites et moyennes entreprises sur un territoire, mais pas d'entreprise leader, tout au moins dans sa forme originelle. La dynamique productive n'est donc pas induite par un phénomène de polarisation autour d'une grande entreprise. En règle générale, aucune entreprise multinationale au départ ne joue de rôle structurant sur le système.

- Une forte spécialisation des productions autour d'un produit, d'un métier sur le territoire considéré (textile, mécanique, cuir et chaussure, meuble, microélectronique...).

- Des liens interentreprises denses grâce à une histoire et un destin communs : relations de voisinage, relation de confiance tissées dans la durée, valeurs professionnelles partagées : pratiques, savoir-faire, identité des origines et des parcours d'apprentissage.

- Une production de ces systèmes est suffisamment significative pour couvrir une part importante de la production et des exportations nationales. Le système de Prato, par exemple, couvre 10% des exportations italiennes de produits de mode. Le poids à l'exportation est une caractéristique importante car il illustre l'ouverture de ces systèmes vers l'extérieur et leur implication dans la concurrence mondiale.

- Une solidarité active entre les entreprises, au delà des relations marchandes. Les entreprises entretiennent le plus souvent des liens informels de solidarité et de réciprocité, par les relations entre directeurs, cadres et salariés de base.

- Des relations étroites avec les autres partenaires (État, collectivités, chambres consulaires...) afin de faciliter et accompagner les coopérations, en favorisant par exemple les actions partenariales de formation et de recherche.

1.2 Les dynamiques d'agglomération d'entreprises dans les différentes régions du monde

La dynamique des Systèmes de production localisés est engagée partout dans le monde. Qu'il s'agisse des autorités nationales, des économies développées ou en développement, des régions avancées ou périphériques, des économies en transition, ou de territoire qui suivent les principes économiques de la non intervention ou du dirigisme, chacun s'oriente vers des stratégies d'entreprises pour essayer de reproduire la réussite des agglomérations d'entreprises très concurrentielles. Les agglomérations d'entreprises prennent toutefois de multiples formes. Une grappe peut, par exemple, compter un nombre restreint ou beaucoup d'entreprises, recourir faiblement ou largement à la sous-traitance interne, être dominée par quelques entreprises pilotes ou par aucune, n'avoir aucune expérience de la collaboration interentreprises ou pratiquer la coopération depuis longtemps, porter sur des activités qui permettent ou non une forte intégration verticale, etc.

Un diagnostic dans les différents pays, filières, régions voire continents ouvrirait la voie à l'élaboration de modèles spécifiques de développement et de nouvelles formes d'échange. Par exemple, dans les pays du sud, le groupement d'entreprises ne peut émerger sans le couplage de la demande et des talents... Le développement des grappes peut faire l'objet de plusieurs types de stratégies. Ainsi, les mesures à prendre en faveur d'une grappe récemment formée dans un secteur traditionnel d'une économie en développement où l'infrastructure fait défaut ne sont pas nécessairement les mêmes que celles qu'il convient d'appliquer à une grappe de pointe située dans une région prospère d'un pays membre de l'OCDE. Autrement dit, la mondialisation n'exige pas l'homogénéisation au niveau local. Il n'existe pas de modèle qui peut fonctionner partout. Cela demande de la prudence dans le choix de modèle, il faut faire du sur-mesure, lien avec l'économie et les politiques du pays.

1.3 Les systèmes de production localisés comme réponse à de nouveaux défis

Aujourd'hui, les systèmes de production localisés sont obligés de s'adapter pour face à l'internationalisation et à l'évolution rapide de la technologie et des marchés. La "nouvelle économie" (fondée sur la diffusion, acquisition et échange de toutes sortes d'informations et de connaissances grâce à la télématique et aux réseaux informatiques) monte en puissance tandis que les nouvelles technologies de l'information et des communications progressent rapidement et revêtent une importance croissante pour l'activité des entreprises. Les technologies de l'information et des communications favorisent l'organisation en réseau des petites entreprises, mettent ensemble leurs pouvoirs d'achat, s'organisent face aux fournisseurs. Autrement dit, les SPL ont une capacité à développer de l'emploi et des marchés de qualité.

De plus, l'organisation flexible (accords interentreprises, souplesse de l'utilisation du travail, etc.) des systèmes de production permet de donner un avantage afin de répondre à l'évolution rapide des marchés et des technologies. Les entreprises sont aujourd'hui confrontées à une demande de consommation qui varie et se diversifie de plus en plus, à des cycles de vie des produits plus courts, à des technologies de l'information et des communications qui favorisent l'organisation en réseau et à de nouveaux moyens informatiques polyvalents. Les PME se spécialisant dans des créneaux de complémentarité ont alors leur mot à dire. En termes théoriques, les grappes d'entreprises paraissent illustrer le passage de la production de masse fordiste classique (où dominant des biens et services standardisés, des méthodes de production normalisées, une main-d'œuvre peu qualifiée et une concurrence par les prix) à un système de production de produits et services sur mesure avec des moyens polyvalents et flexibles, avec une main-d'œuvre qualifiée et adaptable.

La définition du SPL, considéré comme un réseau coopératif d'entreprises rassemblées localement, autour d'un même métier ou d'un même couple produit-marché, renvoie à la notion de proximité et réaffirme la dimension territoriale du développement économique. Dans cette optique, le territoire n'est pas un support passif, mais il se définit par "sa capacité d'organiser son développement dans une économie de plus en plus mondialisée" (Beauviala-Ripert, Pecqueur, Roussier, 1993, p.2).

2. SPL et territoire de développement

"Lorsqu'une industrie a choisi une localité, elle a des chances d'y rester longtemps, tant sont grands les avantages que présente pour des gens adonnés à la même industrie, le fait d'être près les uns des autres". Cette phrase d'Alfred Marshall commentant les bienfaits d'une organisation productive liée à un territoire est vieille de plus d'un siècle.

Les systèmes de production localisés – SPL – (autre nom des grappes), résultent de processus actifs. Ils naissent, évoluent, déclinent ou meurent. Les entreprises, pour affronter la concurrence mondiale, doivent innover constamment pour conserver leurs débouchés, non seulement sur les marchés étrangers, mais aussi sur le marché intérieur. Même lorsqu'elles s'attaquent à un créneau très étroit, les entreprises locales risquent de perdre leurs marchés au profit de celles qui, ailleurs innovent plus vite ou dont les coûts sont plus faibles. Les infrastructures, les services, les réseaux et les compétences progressivement constitués dans les systèmes de production localisés sont pour l'entreprise individuelle des appuis face à la concurrence. Un système de production localisé se caractérise donc par la présence de ressources, de compétences et d'externalités spécifiques qui se développent par l'action collective des différents agents locaux et qui se sont mis en commun pour produire.

2.1 Repensez la gouvernance locale

Les enjeux locaux ne deviennent pas un paradoxe à l'époque de la mondialisation. Les SPL sont générateurs de synergies dynamiques sur un territoire ce qui suppose de l'ensemble des acteurs des comportements nouveaux, la notion d'identité à partir de projet commun, la solidarité Chanteau, 2001).

Le développement des systèmes de production localisés nécessite donc que l'on repense les modes de gouvernement et la politique industrielle, pour que les modalités de l'intervention publique soient adaptées aux caractéristiques de ces systèmes. Exemple, l'action publique espagnole a orienté les politiques publiques : réduction des déficits publics, orientation de l'épargne vers l'investissement. Il s'agit d'un processus de libération et climat davantage concurrentiel afin que les entreprises connaissent des conditions financières plus intéressantes. De même qu'à partir de 1985, il lui est apparu nécessaire de mettre en place des nouvelles politiques technologiques pour les SPL (création de parcs...).

Les systèmes de production localisés reposent sur la synergie des entreprises locales et des institutions. Les acteurs locaux des grappes d'entreprises sont nécessairement liés par pratiques complices, où se mêlent la concurrence et la collaboration.

Les SPL introduisent des nouveaux modes d'organisation, de sorte que le territoire est appréhendé de façon social, économique, culturelle et historique. La diversité des ressources d'un territoire explique la variété de contextes locaux. Par exemple, le système de production localisé de Dunkerque sera différent de celui de Brest, Strasbourg ou Marseille. Les systèmes de production localisés intègrent des ressources territoriales dont les caractéristiques historico-socio-économiques sont différentes (O. Coppin, déc. 1998). Chaque grappe d'entreprise est différente. Les grappes d'aujourd'hui sont le fruit d'une histoire chaque fois différente. Ainsi, une "grappe" peut compter un petit nombre d'entreprises, petites et grandes. Certaines grappes, dans les districts italiens par exemple, se composent surtout d'entreprises de petite taille. Dans d'autres, de grands établissements (Dunkerque, Nantes, Hambourg...), parfois d'origine étrangère, forment le cœur de la grappe. Les systèmes de production localisés diffèrent par leur domaine de spécialisation, leur marché de l'emploi, leur environnement, leur réseau et leur degré de maturité, par exemple, et chacun doit analyser ses retards et ses possibilités propres. Les différentes grappes doivent donc élaborer et mettre en œuvre leurs propres stratégies et interventions, et l'organisations de l'action publique doit être adaptée à la situation locale.

Les SPL sont des constructions sociales enracinées dans une histoire, un savoir-faire, sur les caractéristiques de chaque territoire. Les grappes d'entreprises présentent de nombreux avantages économiques et sociaux. Tout d'abord, cette organisation renforce les performances économiques des entreprises dans les domaines de l'innovation, de la compétitivité, de la production, de l'exportation, de l'efficacité et de la spécialisation. Ensuite, au sein des grappes, il est possible de rapprocher les autorités publiques et privées, ainsi que les différents acteurs économiques. Il est évident que malgré les intérêts divergents les populations locales doivent être unies par un projet politique et social fort ! L'adhésion des individus à ce projet doit être assurée.

On assiste dans plusieurs États à la montée en puissance au niveau local de modes d'organisation et de régulation des acteurs publics et privés autour de stratégies globales de développement de territoires. La force d'un territoire pour favoriser la création et le développement d'entreprises tient à son environnement institutionnel et culturel, et à son organisation locale.

2.2 La gouvernance locale à l'épreuve

Comment les collectivités locales peuvent-elles contribuer à produire des externalités positives ? La mise en place d'une organisation territoriale entre acteurs locaux (Pays, Pacte territoriaux pour l'emploi...) peut insuffler des formes de coopération inter-entreprises.

En témoignent les réformes dans les politiques et les institutions territoriales françaises : le vieux socle politico-administratif doit de plus en plus composer avec les forces de la recomposition sociale et de la démocratie territoriale. La loi Pasqua et surtout la loi Voynet représentent un tournant dans l'évolution des politiques et des institutions territoriales françaises : hier, une approche technique, sinon technocratique, faite de découpages administratifs imposés, de grands programmes d'équipements, de subventions marginales pour corriger les inégalités les plus criantes. Demain peut-être, des démarches globales d'aménagement et de développement qui partent des territoires vécus, de leurs demandes et initiatives, pour les coordonner en projet commun négociable avec les institutions établies. La loi Pasqua introduit le "pays" dans le dispositif institutionnel, non comme un découpage déterminé par les services de l'État, mais comme la reconnaissance

d'une réalité socio-économique qui façonne la vie courante des gens, d'un territoire-projet qui se veut assez cohérent et pertinent pour conduire une action globale de développement. La loi Voynet anime des initiatives locales et régionales plus qu'elle ne se soucie de la répartition de subventions. Elle vise à mobiliser tous ces acteurs, à partir de projets et d'espaces pertinents (pays et agglomérations) pour réussir un développement durable de tous les territoires, dans le respect de leur identité. Elle se présente comme une nouvelle étape de la décentralisation et de la démocratie territoriale.

Dans cette optique, les "pays" voient leur rôle renforcé, leur capacité à contractualiser, jusqu'à devenir les partenaires habituels de l'État et de la Région dans leurs politiques territoriales. Le pays du Bocage et le SPL de la filière quincaillerie à Tinchebray et le SPL de Flers pour la mécanique illustrent cette coopération. Le SPL de la quincaillerie est né de l'initiative et de la volonté politique, et dans une perspective de mise en commun des moyens et des compétences de onze chefs d'entreprises du secteur de la quincaillerie. Grâce au système de production localisé, les entreprises organisées en réseau rassemblent leurs compétences, sont plus convaincantes face aux demandes des clients, luttent contre les marchés concurrents, notamment asiatique, et développent une offensive vers l'exportation. Le pays du Bocage a servi d'interface entre les entreprises et l'État : permet de faire travailler les entreprises ensemble, animer, monter les dossiers financier... L'autorité publique a un rôle organisateur, canalisateur... Le SPL de quincaillerie a renforcé le développement de l'image toujours plus dynamique de la quincaillerie. Ce regroupement a eu un effet déclencheur en incitant les entreprises du secteur mécanique du pays du Bocage à faire acte de candidature lors de la seconde phase de l'appel à projet de la Datar¹, relatif aux SPL. L'interaction entre pays et SPL se révèle très positive. Un partenariat très actif entre les 2 SPL et le pays s'est instauré. Les industriels sont partis prenantes dans le pays et ils sont inscrits dans le Contrat de Plan ainsi ils bénéficient de l'aide à la fois de l'État et de la Région.

Autre exemple, Marinha Grande au Portugal était inconnu dans le monde. Les autorités locales ont mis en place un cluster volontariste à partir de l'action du Pacte territorial de l'emploi qui vise à assurer la restructuration de la verrerie et de la plasturgie et à diversifier l'économie locale. Aujourd'hui, la coopération s'effectue entre Mairie, Conseil économique et social, industriels, écoles, office de tourisme et syndicats. L'emploi se consolide par la création d'un centre de formation et technologique afin de transmettre la tradition et le savoir-faire. Des nouveaux investissements sont attirés par une agence de développement locale qui assure la promotion de la commune. La visite de "*la route du verre*" est proposée par les professionnels du tourisme.

L'expérience internationale montre qu'un territoire doit se donner une stratégie, une organisation de partenariat et qui se pérennise dans le temps. Nous notons qu'il n'existe pas de modèles mais des méthodes d'organisation entre collectivités et groupements d'entrepreneurs plus ou moins difficile à utiliser. La Loi Voynet donne aux "pays" la mission de développement économique comme la loi de l'intercommunalité compétence aux groupements de communes. Dans une économie globalisée, la compétitivité d'un territoire dépend des infrastructures, des ressources humaines et de l'innovation, pas seulement technologique mais aussi l'innovation du milieu (coordination, implication). C'est l'organisation publique qui redonne les moyens de développer le territoire et promouvoir l'entrepreneuriat.

2.3. Entrepreneuriat et innovation

Dans les années 1990, l'État décide de mettre en réseau l'ensemble des acteurs de l'innovation. L'objectif des pouvoirs publics locaux français a été de rapprocher l'offre et la demande de ressources technologiques. Puis, dans les années 2000, des projets locaux ont émergé dans le Contrat de plan Etat-Région (plates-formes technologiques OPER 2000-2006).

Le regroupement, en effet, sur un même lieu des centres techniques créés et dirigés par les entreprises et des structures de recherche et de formation publique (Universités, laboratoires de recherche...), stimule la diffusion des technologies auprès et entre les entrepreneurs. Exemple : le SPL de santé à Saint-Étienne concentre des entreprises de textile dans le ruban très étroit qui se sont désormais orientées dans d'autres préoccupations pour le ruban dans la santé et l'hygiène.

Aussi, ce regroupement, aidant l'amélioration de la productivité d'une chaîne de valeur, engendre des innovations incrémentales qui donnent au territoire un avantage spécifique reconnu à l'extérieur. Exemple : le SPL Mecapole de Saint-Étienne concentre des fabricants de machines outils et d'outillage coupant. Ces derniers ont pris conscience qu'ils détenaient la mémoire des savoir-faire locaux et se sont lancés dans des programmes de

¹ 1^{ère} phase de l'appel à projets de la DATAR - mars 1999 et 2^{ème} phase de l'appel à projet - février 2000.

recherche collectifs, développant de nouveaux outils de coupe et des systèmes experts pour l'usinage à grande vitesse. Le SPL est devenu sur ces technologies un lieu ressources pour de nombreuses entreprises françaises et européennes.

Enfin, les SPL favorisent la circulation d'échange d'informations, de connaissances, d'expériences, etc. au sein et entre les différentes entités de production et institutions locales, dès lors les progrès techniques et sociaux se diffusent plus rapidement. Les acteurs d'un système de production localisé, confrontés à une réalité technico-économique commune, développent collectivement et partagent des informations (scientifiques, techniques, industrielles, commerciales) sur les contraintes externes, sur les problèmes à résoudre ainsi que sur les modalités de solution possibles (Gilly, 1990 ; Peyrache-Gadeau, 1995 ; p.83). Marshall évoquait l'intérêt de la concentration de petites unités entre lesquelles passe l'information à travers un processus collectif d'innovation.

Conclusion

La pérennité des Systèmes de Production Localisés est liée à la poursuite d'une forte dynamique entrepreneuriale assurant le renouvellement du tissu des entreprises et permettant la flexibilité nécessaire pour s'adapter au marché. Les systèmes de production localisés sont une démarche plus globale et stratégique pour la création d'entreprise. Mais... comment s'assurer que ces nouvelles entreprises vont entrer dans le cadre de coopération caractéristique du système de production localisé ? Par exemple, le club des créateurs d'entreprises et le parrainage peuvent insérer les créateurs en réseau. De cette manière, ils gagneront en informations et en formations. L'essaimage et la fertilisation multiplient les créations d'entreprises, et créent un milieu industriel dont les connexions entre acteurs sont si denses et interactives qu'on peut parler de systèmes productif local. Quelles sont les types d'intervention possibles au niveau des pouvoirs publics et des collectivités locales pour

promouvoir l'esprit d'entreprise ? Une meilleure mobilisation collective de tous les organismes à la création d'entreprise sera d'autant plus efficace sur un territoire. Les entrepreneurs ont besoin de se rassembler, de communiquer ensemble afin de combler l'isolement et réduire le risque. Les systèmes de productions localisés sont le fruit spontané que politiquement volontariste de nouvelles formes d'incubateurs.

Cette réflexion sur les systèmes de productions localisés reflète l'importance que nous attachons au développement de l'entrepreneuriat en tant que moyen pour accroître l'adaptabilité et le dynamisme de nos économies. L'intérêt que les grappes suscitent partout a conduit aussi bien le Programme d'action et de coopération concernant le développement économique et la création d'emplois au niveau local de l'OCDE (LEED) que la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) a lancé des travaux d'envergure sur ce sujet. Le service du Développement Territoriale a géré un travail important au sein de l'OCDE afin d'examiner comment l'entrepreneuriat peut être stimulé. Une des conclusions de cette étude était que l'environnement local est un déterminant critique du degré d'activité entrepreneuriale. Par exemple au Royaume-Uni, le taux de création de nouvelles entreprises est six fois plus élevé dans les régions les plus dynamiques par rapport à celles qui le sont le moins. Et on remarque que les meilleures performances sont souvent dans des zones avec des districts industriels et des grappes d'entreprises, comme par exemple dans le district industriel de la vallée de l'Arve en France, le district des Sciences de l'Information et de la technologies à Cambridge, la région de l'Emilie-Romagne dans le Nord de l'Italie qui regroupe toute une série de districts industriels, celui de la région de Leon au Mexique (industrie de la chaussure) ou le triangle de recherche ("Research Triangle") en Caroline du Nord aux États-Unis.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUES

- Beauviala-Ripert C., Pecqueur B. et Rousier N., *L'internationalisation : un enjeu territorial*, Grenoble, IREPD, 1993.
- Benko G. et Lipietz A. (sous la direction de), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : Les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Collection Economie en liberté, Paris, PUF, 1992.
- Chanteau J.P., *L'entreprise Nomade*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Coppin O., *Milieu innovateur et espace entrepreneurial. Une note méthodologique appliquée au cas de l'économie dunkerquoise*, Observatoire Économique de la Région Dunkerquoise, Centre RUEE-Lab. RII, ULCO, décembre 1998.
- Courlet C. et Pecqueur B., *Les systèmes industriels localisés en France : un nouveau modèle de développement*, in : Benko G. et Lipietz A. *Les régions qui gagnent*, Paris, 1992, PUF, pp. 81-102.
- Donald Johnston, discours d'ouverture du congrès mondial des SPL. Des territoires et leurs réseaux d'entreprises ouverts sur le monde, www.oecd.org/tds/bis/leed.htm

- Gilly J.P., *Groupes et nouveaux espaces productifs : le cas de Matra-espace à Toulouse*. Communication au colloque ASRDLF, Saint-Étienne, 1990.
- Houée P., Découpages administratifs et territoires vivants. Le cas français, www.globenet.org/horizon-local/humanisme.
- Maillat D., *Organisations productives territorialisées et milieu innovateur*, in Longer G. et Némery J-C, *Recomposition et développement des territoires, enjeux économiques, processus, acteurs*, L'Harmattan, Paris, 1998.
- Marshall A., *Trade and Industry*, 1919.
- Pecqueur B., *Le développement local : mode ou modèle ?*, Syros/Alternatives, Paris, 1989.
- Peyrache-Gadeau V., *Dynamiques différenciées des économies territoriales : Apports des analyses en termes de districts industriels et de milieux innovateurs*, Grenoble, Université Pierre Mendès-France, Thèse 1995.
- Piore M.J. et Sabel C., *The second industrial divide*, Basic books, 1984.
- Savy M. et Velz P., *Economie globale et réinvention du local*, DATAR, Editions de l'Aube, 1995
- Storper M. et Harrison, *Flexibilité, hiérarchie et développement régional : les changements de structure des systèmes productifs industriels et leurs nouveaux modes de gouvernance dans les années 1990*, in : Benko G. et Lipietz A. (éd.) *Les régions qui gagnent*, Paris, 1992, pp. 265-291.
- Actes du Congrès Mondial des Systèmes de production localisés des territoires et leurs réseaux d'entreprises ouverts sur le monde le 23-24 janvier 2001 à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette à Paris, organisé par l'OCDE et la DATAR.